

C.C.A.S.

Le C.C.A.S n'est pas une commission. Il est géré par un Conseil d'Administration composé d'élus mais aussi de personnes autres, représentant divers organismes sociaux.



Le CCAS de La commune compte 10 membres présidés par le Maire Michel Guillard.

Parmi les 10 membres nous retrouvons 5 élus et 5 représentants d'associations caritatives

Le CCAS compte, parmi ses missions, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables de la commune. Il importe de prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées et d'accompagner toute personne en difficulté financière ou sociale.

En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre rdv à l'accueil de la mairie.

Le rôle du C.C.A.S.

- Actions de prévention, assistance et secours en faveur des personnes âgées et des personnes défavorisées,
- Gestion de la téléassistance pour les personnes âgées ou dépendantes,

- › Instruction des dossiers de demande d'aide sociale,
- › Organisation du repas des aînés et des colis,
- › Lila Gratuit.

Le CCAS se réunit en mairie, pour étudier les demandes de Capellaunésiens, notamment des demandes d'aide financière.

Mais avant cela, les Capellaunésiens, qui souhaitent établir une demande d'aide, doivent prendre contact avec le service d'aide sociale à la mairie.

Pensez à vous munir des pièces justificatives de ressources et de charges mensuelles.

CONTACT

C.C.A.S. mairie

2 place de l'Eglise
44260 LA CHAPELLE-LAUNAY

 02 40 58 33 05

 [Courriel](#)